



Le Mot du Maire

Chers Concitoyens,

La vie reprend après les évènements compliqués des derniers mois, même si nous aimerions que tout avance plus vite à présent !

De conseils en conseils, les projets prennent corps et les chantiers se concrétisent.

- I. Le lotissement, dont la voie d'accès se devine après la démolition de la dépendance Grande rue.
- II. Les ouvertures de plis se succèdent et les permis reviennent acceptés, pour les habitations et la MAM.
- III. Le dossier d'enfouissement se précise pour la Grande rue et rue Cannelle. Évidemment vous subirez quelques désagréments avec tous ces chantiers qui se succèdent ou se chevauchent ... mais nous comptons sur votre patience !
- IV. La forêt dont la « santé » nous inquiète et pour laquelle, avec l'aide des instances concernées, nous tentons de freiner les dégâts et les pertes dues aux changements climatiques !
- V. Nous essayons de vous offrir aussi quelques moments agréables au travers d'activités ludiques pouvant convenir à tous. Bien entendu nous restons à votre écoute et répondons à vos besoins comme avec les après-midis « jeux et compagnie », des activités culturelles, expo, théâtre etc...J'ai le plaisir de vous annoncer que l'arbre de Noël des enfants de la commune avec visite du Père Noël et remise des cadeaux se fera dans la salle des fêtes le 11 décembre. Les colis des anciens seront distribués par la dynamique équipe du CCAS le 18 décembre, mais nous aurons l'occasion de vous donner tous les détails bientôt.

Finalement le temps est maître de son rythme, et nous avançons indubitablement vers la réalisation de tous nos projets et déjà vers la fin de l'année 2021.

Prenez soin de vous !

Votre dévoué Maire, Sylvain GLORIOT

Compte rendu de séance

Séance du Jeudi 19 Août 2021

L'an 2021 et le Jeudi 19 Août 2021 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain, Maire

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, SENDEL Danièle, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickaël

A été nommé(e) secrétaire : Coralie BRIGUÉ

CONVENTION GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES / CENTRE DE GESTION DES VOSGES réf : 2021046

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Représentant de l'État et de sa publication.

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- D'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- D'une équipe d'experts ;
- D'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

Dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention du CDG88

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

De conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Article 2 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INDEMNITE DE CONFECTION DE BUDGET Réf : 2021047

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer l'indemnité de confection de Budget d'un montant brut de 30.49 € à Monsieur Claude MATTERA pour l'année 2021

Les crédits sont prévus au Budget Communal 2021

VENTE DU TERRAIN SYLVESTRE AU BUDGET LOTISSEMENT SYLVESTRE Réf : 2021048

Suite à la création du budget lotissement Sylvestre, le Conseil Municipal décide de constater la vente du terrain Sylvestre au lotissement Sylvestre par une recette de 38828 € et d'avancer au lotissement Sylvestre la somme de 71 473 €

SUBVENTION 2021 A L'ADAPEI Réf : 2021049

Suite au courrier de l'ADAPEI, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 150 € pour l'année 2021.

Les crédits sont à l'article 6574 du budget communal

VENTE DES GRUMES FACONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS (GRUMES AFFOUAGERES) Réf : 2021050

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits de la coupe de la parcelle 13 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021-2022
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

- décide de répartir l'affouage : par feu.

- désigne comme garant responsable : Monsieur LOMON Mickaël

Fixe le délai unique d'exploitation façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/09/2022 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits)

Fixe le montant de la taxe d'affouages à 50 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et les conventions correspondants.

VENTE DES GRUMES FACONNEES VENTE SUR PIED DES AUTRES PRODUITS A UN PROFESSIONNEL Réf : 2021051

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 9 et diverses figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021-2022
Vente sur pied des autres produits (houppiers et petits bois) à un professionnel

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions correspondants.

VENTE DE LA TOTALITE DES PRODUITS DE COUPES EN BOIS FACONNES BORD DE ROUTE Réf : 2021052

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 15, 16 et diverses figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021-2022

Vente des houppiers et petits pieds façonnés en bois énergie bord de route au cours de la campagne 2021-2022

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions correspondants.

TRAVAUX SYLVICOLES 2022 Réf : 202153

Après présentation des devis par l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal décide de confier les travaux suivants :

Création de potet à la mini pelle, fournitures de plants mise en place des plants et traitement trico avant plantation sur la parcelle 16.

Fourniture de plants, poses-en placeaux sur la parcelle 15

Batonnage fougères dans la parcelle 1

Cloisonnements à entretenir et dégagement de semis à réaliser sur 2023, plus regarni essences résistantes à la sécheresse dans la parcelle 13

Batonnage de fougère, puis regarni essences résistantes à la sécheresse dans la parcelle 28

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats et conventions correspondants

Département VOSGES

Commune de SAULXURES-LES-BULGNEVILLE

Compte rendu de séance

Séance du Jeudi 7 Octobre 2021

L'an 2021 et le Jeudi 7 Octobre 2021 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT

sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENDEL Danièle à Mme PATARD Sandrine, M. COLLIOT Sébastien à M. GLORIOT Sylvain

A été nommé(e) secrétaire : Coralie BRIGUÉ

AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION DE COLLECTIVITE AU SYNDICAT D'INFORMATISATION DES VOSGES réf : 2021055

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- La demande d'adhésion de :
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités citées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESIONS DE COLLECTIVITES COMPETENCE REHABILITATION ET ENTRETIEN AU SDANC réf : 2021056

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte départemental d'assainissement non-collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- les demandes d'adhésion de :
 - de 2 collectivités à la compétence à la carte n° 1 "Réhabilitation"
 - de 2 collectivités à la compétence à la carte n° 2 "Entretien"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités citées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

MARCHE DE TRAVAUX DEMOLITION PARTIELLE, RECONSTRUCTION ET MODIFICATION DE 2 BATISSES POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS - 26 GRANDE RUE réf : 2021057

Suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour le marché de travaux démolition partielle, reconstruction et modification de 2 bâtisses pour l'aménagement de deux logements - 26 grande rue, le Conseil Municipal entérine la commission d'ouverture des plis et décide de confier aux entreprises suivantes les travaux des divers lots :

| | | |
|---|---------------------------|--------------|
| - Lot n° 1 Démolition/Déconstruction : | Entreprise BARROIS pour | 19 500.00 € |
| - Lot n° 2 Terrassement/VRD/Gros-Œuvre : | Entreprise SIMOES | 143 123.09 € |
| - Lot n° 4 Plâtrerie/Isolation : | Entreprise BACCHINI-PERRY | 37 376.36 € |
| - Lot n° 5 Électricité/Ventilation : | Entreprise BATYLEC | 18 678.00 € |
| - Lot n° 6 Plomberie/Sanitaire/Chauffage | Entre. MATHIS ET PHILIPS | 57 879.64 € |
| - Lot n° 7 Menuiseries intérieure et extérieur | Entreprise MAIRE | 66 487.20 € |
| - Lot n° 8 Enduits extérieurs | Entreprise SDB | 37 815.56 € |
| - Lot n° 9 Chape Liquide/Carrelage/Faïence/Rvt de sol | Entreprise ROBEY | 28 413.10 € |
| - Lot n° 10 : Peinture | Entreprise RICHARD | 14 736.39 € |

TOTAL des offres adjudicataires H.T. sans le lot n° 3 : 424 006.34 €

Le lot n° 3 étant infructueux 2 fois de suite, l'architecte va demander des devis à plusieurs entreprises.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

MARCHE CONSTRUCTION D'UNE MAISON ASSISTANTS MATERNELS réf : 2021058

Suite à l'ouverture des offres pour la construction d'une maison assistants maternels, l'Architecte va d'abord vérifier et les lots seront attribués prochainement.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

REVISION GLOBALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BULGNEVILLE réf : 2021059

Suite au courrier du 09 septembre 2021 de la commune de Bulgnéville nous notifiant leur délibération prescrivant la révision globale de leur plan local d'urbanisme, le Conseil Municipal décide de ne pas être associé à l'élaboration de cette révision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

EMPRUNT A L'ASSOCIATION VOSGIENNE D'INFORMATION ET D'AIDE AU LOGEMENT réf : 2021060

Suite à la proposition de l'Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement, le Conseil Municipal décide d'emprunter la somme de 100 000 € sur 20 ans à un taux fixe de 1 % sans frais complémentaires pour le financement des travaux de réhabilitation et de construction de deux logements qui s'élèvent à 480 000 € H.T.

Le déblocage des fonds sera demandé dès acceptation du dossier.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 14/10/2021 Le Maire Sylvain GLORIOT

DIVERSES INFOS

LOTISSEMENT (Grande rue)

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les 3 parcelles du lotissement sont réservées.

TERRAIN A BATIR (Grande rue hors lotissement)

Le terrain clos de 3 murs (ancien jardin) d'une surface de 795,35m² situé directement Grande Rue est toujours disponible à la vente au prix de

18€ TTC le m²
Hors
Frais de notaire

